



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Calendrier des épreuves du baccalauréat

Question écrite n° 3761

Texte de la question

M. Paul Vannier alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le calendrier du baccalauréat 2023, publié dans le *bulletin officiel* du 22 septembre 2022, qui indique que les épreuves de spécialité du baccalauréat général auront lieu les 20, 21 et 22 mars 2023. Les organisations syndicales et les associations de spécialistes l'ont dit et répété à M. le ministre, ces épreuves ne doivent pas avoir lieu aussi tôt dans l'année. Les deux épreuves de spécialités, qui représentent 32 % des coefficients du baccalauréat, ne peuvent en effet être préparées correctement en deux trimestres. Il est notamment très difficile pour les enseignants de préparer suffisamment leurs élèves en les faisant composer dans les conditions de l'examen. Par ailleurs, après le 20 mars 2023, les parties du programme étudiées ne feront l'objet d'aucune évaluation prise en compte pour le baccalauréat. Il y a donc un fort risque de démobilitation des élèves. Cette décision, annoncée dans une lettre adressée aux lycéens le 22 septembre 2022, de « resserrer, de manière pérenne, les programmes d'examen », et donc de déconnecter le programme du baccalauréat du programme de terminale, entérine le fait qu'une partie des enseignements ne seront jamais évalués. En calquant le calendrier du baccalauréat, et donc de l'année de terminale, sur celui de Parcoursup, M. le ministre privilégie un processus de sélection au détriment de la transmission des contenus d'enseignement. En actant ce calendrier absurde sur le plan éducatif et pédagogique, M. le ministre aggrave la désorganisation du lycée induite par la réforme de son prédécesseur. Il lui demande donc s'il va faire primer les enjeux éducatifs et décaler les épreuves de baccalauréat au mois de juin 2023.

Texte de la réponse

Les notes de service, respectivement la note de service du 22 septembre 2022 fixant le calendrier des examens de la session 2023 et les deux notes de service du 29 septembre 2022 fixant les programmes d'examen des épreuves terminales des enseignements de spécialité des voies générale et technologique à compter de la session 2023, cadrent les attendus et permettent d'organiser la formation des élèves aux épreuves terminales de spécialités qui auront lieu les 20, 21 et 22 mars 2023. La session 2023 est ainsi l'année de la mise en œuvre du baccalauréat dans sa version réformée en lien avec Parcoursup, les dispositions transitoires prises dans le cadre de la crise sanitaire étant désormais caduques. Le resserrement des programmes permet aux enseignants comme aux élèves d'identifier les parties des programmes à étudier afin de les travailler sereinement en vue des épreuves de spécialités. La mobilisation des élèves se poursuivra postérieurement au mois de mars car lesdits programmes devront être connus des élèves dans la perspective de l'épreuve terminale du Grand oral, prévue en juin 2023. Le dernier trimestre de la classe de terminale est également une période privilégiée pour aborder les enseignements suivant une démarche pédagogique permettant aux élèves de se positionner comme de futurs étudiants dans leurs apprentissages et ainsi achever de se préparer à leurs études supérieures. Par ailleurs, et en terme de préparation des candidats, le « projet d'évaluation » dont chaque établissement s'est doté depuis la rentrée 2022 constitue un outil d'accompagnement précieux. Il permet de fixer les modalités d'évaluation et d'explicitier aux élèves et à leurs familles les attendus en terme de mobilisation, de répartition des évaluations ; liés aux disciplines du contrôle continu ou à la préparation des épreuves terminales

(de spécialités, philosophie et Grand oral). En effet, le projet d'évaluation vise à sécuriser la procédure certificative, aide les lycéens à donner sens aux pratiques évaluatives dans la perspective de la réussite de leur scolarité et de leur orientation vers l'enseignement supérieur, permet de suivre leur assiduité et contribue à construire une communication positive envers les familles.

Données clés

Auteur : [M. Paul Vannier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3761

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 5938

Réponse publiée au JO le : [10 janvier 2023](#), page 250